



Légende:

- CLOTURE EXISTANTE A CONSERVER
- MURET A CONSERVER
- CLOTURE GRILLAGEE AUTORISEE
- ESPACE NON CLOTURÉ
- MURET TECHNIQUE - FOURNI PAR LOTISSEUR
- CHEMINEMENT PRIVE EN CALCAIRE
- SERVITUDE DE PASSAGE
- ARBRE A CONSERVER
- LOCAL ORDURES MENAGERES
- BASSIN D'INFILTRATION
- PLANTATIONS

Nota :
 Ce document est un dossier de demande de permis d'aménager exclusivement destiné à l'obtention des autorisations de construire.
 Il devra être impérativement effectué des plans d'exécution du projet définitif avant toute construction.
 Les cotes, les niveaux, les aplombs et les sections seront vérifiés avant une exécution des travaux.

Construction d'un lotissement à MIGNE-AUXANCES - Maître d'ouvrage : SAGA-CITY

Plan de composition



SASU LEMAITRE Hélène
 Architecte D.E.A - H.M.O.N.P.
 Tél : 06 83 42 96 33
 Mail : h.lemaître@ln-architecture.com

Jérôme MIGEON
 06 08 30 41 02
 jeromemigeon@decavrd.fr

Ech : 1:500
23/02/2024
PA - 4

L'architecte conserve la propriété intellectuelle et artistique de son œuvre, conformément aux articles L.111-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle. Référence Dossier : 365-86-2